CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85229** **VALABLE JUSQU'AU** **29/09/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Raison sociale : MENUISERIE CHARPENTE HENRIET

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/10/2007

Capital : 300 000

RUE FRANCOIS ARAGO
ZONE INDUSTRIELLE
39800 POLIGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS LE SAUNIER 50022472000010

Siret : 500 224 720 00010

Téléphone : 03 84 37 74 49 **Fax :**

Portable : 06 83 49 03 34

Code NACE : 4391A

Responsabilité légale :
HENRIET PIERRE-YVES GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 4309351-001

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78074292

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78074292

Site Internet : http://www.charpente-henriet.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/07/2026

E-mail : contact@charpente-henriet.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 422 085 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	7	19/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 11:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.